

N° DEL24_057



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 septembre 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Jimmy JOUHANET donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Nassira BENOUARI donne procuration à Miloud GOUAL, Atika LHOUM donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Toufik LAADJAL donne procuration à Ruffin KAPELA

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Sébastien CÉLERIN

Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes dans le cadre d'évolution interne et de réorganisation de service et de déroulement de carrière des agents titulaires :

1 - Dans le cadre d'évolutions de service :

CRÉATIONS DE POSTES

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Agent de la petite enfance	Ensemble des grades du cadre d'emplois des ATSEM, du cadre d'emplois des agents sociaux et au grade d'agent de maîtrise	100%	Création de poste	Placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur du Multi-accueil, l'agent sera chargé de respecter le projet pédagogique et éducatif de l'établissement, de mettre en place toutes actions visant à favoriser le bien-être de l'enfant et de garantir un accueil individualisé, respectueux de chaque enfant et parent(s)
Coordinateur Jeunesse	Ensemble des grades du cadre d'emplois des animateurs	100%	Création de poste	Placé sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la jeunesse, le coordinateur jeunesse aura pour mission d'assurer une meilleure cohérence de travail et un soutien éducatif accru aux animateurs. Le coordinateur sera en mesure de planifier et de coordonner des activités en lien direct avec les attentes et les directives reçues
Professeur de formation musicale, chorale et piano	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	65 %	Modification du temps de travail	Le professeur de formation musicale a pour mission principale la formation musicale de cycle 1 à 3 et parcours adulte
Professeur de flûte et de formation musicale	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	60 %	Modification du temps de travail	Le professeur de musique a pour objectif principal d'enseigner une pratique musicale et de transmettre les répertoires les plus larges en inscrivant son activité dans le cadre des projets musicaux de l'école de musique

Professeur de chant et de chorale	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	68,75 %	Modification du temps de travail	Le professeur de chant chorale enseigne le chant aux 6/8, 9/12 et 13/18 ans et travaille au projet pédagogique lié à l'enseignement du chant choral
-----------------------------------	--	---------	----------------------------------	---

Dans le cadre de la réorganisation du service, et considérant l'intérêt pour la ville de rendre attractive la Police municipale dans un champ toujours plus concurrentiel, il est proposé de créer deux brigades, encadrées chacune par un chef de brigade.

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Chef de brigade x 2	Ensemble des cadres d'emplois d'agents de police municipale	100%	Réorganisation du service	Placés sous la responsabilité hiérarchique du chef de service de la Police Municipale, le chef de brigade sera chargé de coordonner les missions de sa brigade en lien avec la doctrine d'emploi et dans le respect des règlements et des lois. Le chef de brigade participe activement à veiller à la sécurité et à la tranquillité publique des habitants et à lutter contre les formes d'incivilités.

SUPPRESSIONS DE POSTES

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions/objectifs
Auxiliaire de puériculture	Ensemble des grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	100%	Réorganisation du service	Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et du projet pédagogique de l'établissement l'auxiliaire de puériculture accompagne et guide l'enfant dans l'acquisition de son autonomie en lui garantissant un cadre sécurisant en lien avec ses parents
Responsable du point information jeunesse	Ensemble des grades du cadre d'emplois des animateurs	100%	Réorganisation du service	La transformation du poste de responsable du point information jeunesse/adjoint au responsable du service de la jeunesse permet de mieux répondre à la commande politique, notamment en termes de programmation de loisirs hors les murs et de projets avec les jeunes

Professeur de formation musicale, chorale et piano	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	41.25 %	Modification du temps de travail	Afin de maintenir les cours d'un professeur ayant quitté la collectivité, il est nécessaire de modifier le taux du professeur actuellement en poste
Professeur de flûte et de formation musicale	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	40 %	Modification du temps de travail	Afin de maintenir les cours d'un professeur ayant quitté la collectivité, il est nécessaire de modifier le taux du professeur actuellement en poste
Professeur de chant et de chorale	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	60 %	Modification du temps de travail	Afin de maintenir les cours d'un professeur ayant quitté la collectivité, il est nécessaire de modifier le taux du professeur actuellement en poste

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

2 - Dans le cadre du déroulement de carrière par la promotion interne ou l'avancement de grade :

Les agents fonctionnaires peuvent évoluer au sein de ces cadres d'emplois ou filière, c'est ce qu'on appelle un déroulement de carrière. Ce déroulement de carrière se traduit par :

- L'avancement d'échelon. Il est de droit, défini par les statuts, sans marge de manœuvre pour les autorités,
- L'avancement de grade ou la promotion. Cela ne constitue pas un droit mais une possibilité d'évolution de carrière, à l'ancienneté ou après réussite à un examen professionnel, au sein d'un cadre d'emplois, quand les besoins de la collectivité viennent à changer et nécessitent une technicité plus importante sur le poste de l'agent ou alors quand le poste exercé est ouvert sur le grade supérieur et sous réserve que la manière de servir de l'agent soit pleinement satisfaisante.

AVANCEMENT DE GRADE

Emploi	Grade actuel de l'agent à supprimer	DHS	Ouverture au grade permettant la promotion interne ou l'avancement de grade
Manutentionnaire service fêtes et cérémonies	Adjoint technique	100%	Cadre d'emplois des adjoints techniques

PROMOTION INTERNE

Emploi	Grade actuel de l'agent à supprimer	DHS	Ouverture au grade permettant la promotion interne ou l'avancement de grade
Responsable d'office – Ecole Braque	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	Agent de maîtrise
Agent de portage – livreur polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	Agent de maîtrise
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	Agent de maîtrise
Référente scolaire Matisse	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	Agent de maîtrise
Responsable d'office – Ecole Matisse	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	Agent de maîtrise

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis des Comités sociaux territoriaux du 25 janvier 2024 et du 17 septembre 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires et des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessus dans le cadre des évolutions internes de postes, de la mise en conformité des grades, des avancements de grade et de la promotion interne,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332-8-1°, L.332-8-2°, L.332-8-5, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 20/09/2024

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 30 septembre 2024